



Stratégies de réduction des risques du travail en 12 heures

Dans un tel métier où la sécurité des soins est un point sensible il doit y avoir des limites permettant un travail sain.

- Respect des jours de congés

Il doit y avoir des politiques qui empêchent de rappeler les infirmiers sur leurs repos hebdomadaires ou leurs vacances car il a été montré que le manque de ces repos est lié aux accidents. Le volontariat ne protège pas des risques.

- Respect de l'horaire de fin de poste

Quitter à l'heure doit être garanti.

- Réduire la fatigue pendant les heures de travail

Faire des pauses (*obligatoires selon l'OSHA*¹) en permettant des repas et d'autres pauses pour de récupérer.

Réduire les interruptions et le bruit qui sapent l'énergie mentale. Réduire la pénibilité physique, en améliorant l'approvisionnement, les équipements et l'aménagement de l'espace et créer un environnement sans manutention manuelle.

- Compenser la difficulté physiologique à rester alerte entre 2 et 4h du matin

- 1. Eviter les tâches nécessitant de la concentration entre 2 et 4h du matin. Permettre de réaliser les tâches indispensables à cet horaire à deux.
- 2. Planifier une sieste de 20 minutes pendant les horaires de nuit. Mettre en place une telle possibilité de sieste dans un lieu calme. Créer un climat où la fatigue puisse être exprimée sans jugement défavorable. Voire permettre un

raccompagne en taxi à un infirmier trop fatigué pour conduire.

- 3. Avoir un éclairage modulable
- 4. Améliorer les possibilités d'alimentation saine. Faciliter une boisson caféinée vers 23 heures mais pas après
- 5. Limiter le nombre de nuits consécutives
- 6. Faciliter l'accès à des logements permettant de réduire le bruit la journée. Encourager le port de lunettes de soleil en rentrant au domicile en fin de nuit



- Limiter le nombre de postes en 12 heures et toujours laisser une alternative

oooOooo

Nous avons transmis cette étude au Ministère de la santé qui, pour le moment, préfère diligenter une enquête de l'IGAS (inspection des services) sur les situations abusives de l'utilisation des 12 heures dans les établissements. Par ailleurs FO-santé a rappelé que cette amplitude tend à devenir un mode d'organisation normal du travail alors que la durée réglementaire est de 9 heures pour les équipes de jour et 10 heures pour les équipes de nuit.

FO-Santé souhaite que les mesures préventives soient effectives avant que les premiers rapports sur les victimes nous parviennent.

¹ l'Agence Européenne pour la Santé et la Sécurité au Travail.

